



VILLE DE FABRÈGUES

Ville de Fabrègues  
Hotel de Ville  
8, rue Paul-Doumer  
B.P.11  
34690 Fabrègues

Tél: 04 67 85 11 57

[www.fabregues.fr](http://www.fabregues.fr)

Dossier suivi par :

Patrick HIBLOT

Directeur Général Adjoint

04 67 85 55 26

[patrick.hiblot@fabregues.fr](mailto:patrick.hiblot@fabregues.fr)

VILLE DE FABRÈGUES

Fabrègues, le 9 mars 2023

Chers parents,

L'ensemble des collectivités de notre territoire et ses habitants, sont confrontés depuis 2022 à une inflation notoire qui impacte fortement nos finances respectives.

Depuis de nombreuses années (2014 pour l'ALSH et les ALP – 2016 pour les repas et goûters), notre commune avait réussi à maintenir les tarifications de ses Accueils Collectifs de Mineurs et des repas cantine. Néanmoins face à cette crise économique nous nous trouvons dans l'obligation de revaloriser certains tarifs, ce qui a été proposé au dernier Conseil Municipal du 21 février 2023.

A ce titre il convient également de préciser que le coût moyen d'un repas pour la collectivité est évalué à 9,30 € en 2022 (toutes charges comprises) pour un prix public fixé depuis 2016 à 3,00 € pour le repas enfant.

D'autre part, depuis 2022, la commune fait face à une hausse générale des charges, ainsi qu'à des augmentations : du prix des denrées alimentaires, des matériels de production ou de stockage en cuisine, du gaz, de l'électricité et des charges de personnel.

A noter que la qualité des repas reste optimale (le « Bien manger à Fabrègues »), avec la préparation sur site de produits frais et locaux, le respect des normes de la nouvelle loi EGALIM 2, des menus comprenant + 50% de produits bio et locaux. Le tri sélectif et la valorisation des déchets sont réalisés, avec la participation des enfants eux-mêmes.

En complément, et malgré des délais d'inscription avantageux (dernier mercredi du mois pour le mois suivant), de nombreux parents sollicitent l'ALSH la veille, voire le jour même, et désorganisent nos services. Il a donc été également voté une tarification supplémentaire de 50% pour inscription hors délai à l'ALSH, saufs cas particuliers et exceptionnels.

Enfin, le service Vie scolaire étant sujet à de nombreux impayés, il a été décidé de passer au prépaiement, par des moyens électroniques sécurisés. Les autres modes de paiement (espèces, chèques vacances...) seront maintenus, avec la possibilité de créditer un compte à l'avance. Cette option nécessitant des aménagements techniques sera mise en place pour la rentrée scolaire 2023/2024.

De fait, par délibération du Conseil Municipal n° 2023/003, en séance du 21 février 2023, il a été décidé au 1<sup>er</sup> mars 2023, les tarifs et mesures suivants :

- Prix du repas enfant à 3,30 € pour les fabrèguois (crèche, écoles et ALSH), et 4,00 € pour les non-fabrèguois.
- Prix du goûter à 0,70 €.
- Prix des temps d'accueils ALSH et ALP matin, midi et soir, revalorisés de 6%.
- Application d'un supplément de 50% pour inscription hors délai à l'ALSH (harmonisation avec le supplément de 50% appliqué pour l'ALP et la cantine).
- Passage au paiement à l'inscription (mode prépaiement), à compter du 16 août 2023, avec remboursement sous forme d'avoir sur présentation d'un justificatif sous 48 heures.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE FABRÈGUES

Ville de Fabrègues  
Hotel de Ville  
8, rue Paul-Doumer  
B.P.11  
34690 Fabrègues

Tél: 04 67 85 11 57

[www.fabregues.fr](http://www.fabregues.fr)

Dossier suivi par :

**Patrick HIBLOT**

Directeur Général Adjoint

04 67 85 55 26

[patrick.hiblot@fabregues.fr](mailto:patrick.hiblot@fabregues.fr)

VILLE  
DE  
**FABRÈGUES**

Ces nouveaux tarifs proposés de 3,30 € pour le repas et 0,70 € pour les goûters resteront des tarifs très abordables au regard du coût réel d'un repas (9,30 €).

En vous remerciant de votre compréhension nous vous prions de croire, chers parents, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

**Le Maire adjoint,**  
délégué aux affaires scolaires,

**Jean Marc ALAUZET.**



**Le Maire,**  
Conseiller départemental,

**Jacques MARTINIER.**